

N° 19

En date de juillet 2021

## ESTOMPAGE DES COULEURS DES BARDEAUX DE COUVERTURE

L'estompage des couleurs de bardeaux est en général très léger, mais peut se manifester par:

- un changement de la couleur,
- une perte du poli ou du lustre.

Ce phénomène peut surgir après les quelques premières années d'exposition, et peut continuer avec le temps.

La principale raison expliquant cette situation est que les bardeaux d'asphalte sont couverts de granules minéraux destinés à protéger l'asphalte des rayons ultraviolets, à offrir une sélection de coloris et à fournir un certain degré de résistance au feu. Les granules sont en général des pierres naturelles enduites de pigments. Même si les pigments sont fusionnés à la surface des granules par un processus similaire à celui de la fabrication de la céramique, comme ceci peut arriver avec d'autres produits, certains des pigments utilisés peuvent tout de même être affectés par les rayons ultraviolets, ce qui peut amener la couleur à s'estomper graduellement.

Voici certains des facteurs qui peuvent influencer la vitesse de changement de la couleur:

1. orientation du toit (l'exposition sud est plus sensible que l'exposition nord),
2. ombre ou obstacles,
3. effets biologiques: moisissures, algues, etc.,
4. facteurs environnementaux tels que les pluies acides.

Advenant un estompage des couleurs de bardeaux, ceci n'aura aucun impact sur la protection de l'asphalte qui est faite par les granules.

*Pour tous renseignements complémentaires à ce sujet ou autres questions techniques visant les bardeaux d'asphalte, vous pouvez nous écrire par courriel à [casma@casma.ca](mailto:casma@casma.ca), ou visiter notre site internet : [www.casma.ca](http://www.casma.ca). Les renseignements présentés dans cette fiche sont de nature générale et ne sauraient remplacer l'avis d'un couvreur professionnel ou les directives d'emploi ou de pose du fabricant. Les consommateurs sont mis en garde contre les risques d'accidents que présente le travail sur des toits, et avant de s'y lancer eux-mêmes, sont invités à suivre l'avis de CASMA : faire appel à des entrepreneurs qualifiés. La présente fiche peut être reproduite avec la permission des auteurs, à condition qu'elle le soit entièrement, sans modification, et avec la mention des droits d'auteur de CASMA.*